

L'association @ta (Ancêtres Terres Abers) publie sur sa page facebook des articles parus dans la presse ancienne (Ouest Eclair), mentionnant la commune de Saint-Pabu.

Faits divers, accidents, situations incongrues, festivités, y sont relatés.

Bonne lecture !

Abattage d'arbres pour l'agrandissement du cimetière en 1935

SAINT-PABU

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal de St-Pabu s'est réuni dimanche 12 courant à la mairie.

Le Conseil décide de vendre les arbres qui se trouvent sur le terrain acquis par la commune en vue de permettre l'agrandissement du cimetière, et qui gênent les travaux de terrassements. Ces arbres ne peuvent d'ailleurs servir d'ornement au nouveau cimetière.

Il approuve le cahier des charges et prie M. le Sous-Préfet d'autoriser, dans le plus bref délai la vente de ces arbres.

Le Conseil décide ensuite de maintenir au profit exclusif de la commune la taxe sur chevaux et voitures que l'état a renoncé à percevoir pour son compte.

Promenade des culturistes Brestois à Saint-Pabu en 1938

LES CULTURISTES BRESTOIS

Dans sa séance du 2 juin courant, le Comité directeur a été dans l'obligation, pour des raisons indépendantes de sa volonté, de reporter la promenade qui devait avoir lieu le 12 courant, au dimanche suivant 19 juin 1938. Elle aura lieu à Saint-Pabu.

Les sociétaires, membres actifs et sympathisants, désireux de prendre part à cette sortie, sont priés de se faire inscrire dès maintenant. Les tickets sont mis en vente, au prix de 12 francs, à la pâtisserie Briens, 31, rue de la République, au siège social, 29, rue Louis-Pasteur et lundi prochain, à l'Office municipal des sports de 20 h. à 20 h. 30.

Un cheval agressif en 1923

Saint-Pabu

MORDU PAR UN CHEVAL. — Alfred Sergent, 22 ans, quartier-maître électricien, en villégiature à Saint-Pabu, se rendait aux dunes en empruntant un sentier bordant un champ dans lequel se trouvait un cheval en libéré, appartenant aux époux Legall, cultivateurs de l'endroit. L'animal apercevant M. Sergent s'élança sur lui et le mordit au dos. Plainte a été déposée à la gendarmerie contre les propriétaires du cheval.

Marée voleuse en 1927

Lampaul-Ploudalmézeau

C'ETAIT LA MAREE... — M. Jean Jézéquel, ouvrier à l'arsenal de Brest, demeurant, 19, place Thiers, à Lambézelec, et son jeune garçon s'étaient rendu à la grève.

Après avoir déposé leurs vêtements de rechange et leurs victuailles sur un rocher, ils partirent à la recherche de coquillages. Environ 2 heures après, à leur retour, il ne retrouvèrent plus leurs vêtements. M. Jézéquel porta plainte.

Mais il ne s'agissait point de voleurs, car lundi après-midi, M. Pères, de Mesmérôt en Saint-Pabu, découvrit des souliers et vêtements rejetés par la mer et que l'on reconnut pour être ceux de M. Jézéquel.

... La marée était la coupable.

Un vol de choux en 1912

BREST

A PROPOS DE CHOUX. — Un cultivateur du village de Ruellon, en Saint-Pabu, M. Gabriel Caben a porté plainte contre un de ses parents qu'il accuse de lui avoir dérobé un millier de plants de choux dans une parcelle de terre qui se trouve à 400 mètres de l'habitation de M. Caben. Une enquête est ouverte.

[Sacré « fricot » à Saint-Pabu en 1903 : sept couples unis le même jour !](#)

Saint-Pabu
DES MARIAGES. — Lundi prochain on réunira sept nouveaux couples d'époux, dans la petite église de Saint Pabu.
 Cette affluence de mariages, le même jour, constitue un cas à signaler, si l'on considère que la commune de Saint-Pabu, n'a que 1.270 habitants.

[Un accident de travail en 1933](#)

PLOUDALMEZEAU

Un charretier a une jambe écrasée par son véhicule

Un grave accident s'est produit vers 14 heures, sur la route de Saint-Renan. Un cultivateur, M. François Bégoc, 38 ans, demeurant à Kergrach, en Saint-Pabu, revenait avec un chargement de balle sur lequel il était monté, et d'où il conduisait son cheval. Brusquement, celui-ci prit peur. Bégoc voulut descendre pour retenir son attelage, mais il tomba à terre. Une des roues du véhicule lui passa sur la jambe droite.

Le cheval, emballé, continua sa route et ne fut arrêté qu'à l'entrée du bourg par Mme Brenterch et M. Jean Galès. Des témoins s'empressèrent près de Bégoc, étendu sur la route. Un médecin appelé d'urgence diagnostiqua une fracture de la jambe droite un peu au-dessus de la cheville.

Après des soins sommaires, le blessé a été transporté à son domicile par l'automobile de M. Edouard Bellec, commerçant.

[Arrivée du téléphone en 1910](#)

Ploudalmézeau
RESEAU TELEPHONIQUE. — Les lignes Ploudalmézeau-Posporder et Ploudalmézeau-St-Pabu viennent d'être livrées et inaugurées. Sous peu, une cabine sera établie à Landuvez, à moitié route de la première ligne. L'une et l'autre sont utilisées pour la transmission des télégrammes.

[Une amende pour défaut d'ausweiss en 1943](#)

— M. Jean Tricard, 28 ans, de Saint-Pabu, ayant roulé le dimanche sur motobécane alors que son ausweiss n'est valable que la semaine, paiera 100 fr. d'amende, le tribunal retenant les circonstances atténuantes.

[Une épave en forme de cigare en 1937](#)

SAINT-PABU

Un flotteur des buts de tir s'échoue sur la grève

Les pêcheurs de la côte étaient quelque peu surpris de trouver, jeudi matin, sur la grande grève entre Lampaul et Saint-Pabu, presque à la hauteur des dunes, une énorme épave ayant la forme d'un cigare.

Il s'agissait d'un des flotteurs des deux buts de tir perdus au cours de la dernière tempête par le remorqueur *Hippopotame* de la direction du port de Brest dans le suroît d'Ouessant.

Ce flotteur a 33 mètres de long et 2 mètres de diamètre. L'armature en acier a 6 m/m d'épaisseur.

Un morceau de chaîne et les montants des cibles de tir se trouvaient encore fixés dessus.

Le remorqueur *Hippopotame* qui est actuellement mouillé en baie du Stiff, viendra probablement récupérer cette épave.

[Clôture d'enquête publique pour la création de viviers en 1925](#)

ETABLISSEMENTS DE PECHE. — L'enquête ouverte du 20 octobre au 5 novembre 1925 dans le quartier du Conquet, concernant la création de deux viviers flottants à crustacés en aval du passage de Saint-Pabu, rivière de l'Aberbenoit, demandée par M. Madec Alain-Désiré, ostréiculteur à Lannilis, n'a donné lieu au Conquet à aucune observation ou réclamation des riverains intéressés.

« prolétaires » chaudement vêtus et logés, qui président aux destinées de certaines villes.

À suivre...